

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GENTIANE

Délibération du Bureau Séance du 11 mai 2022

Membres en exercice : 18	Date de la convocation: 05/05/2022
Présents : 12	L'an deux mille vingt-deux et le onze mai à 17 h 00 le bureau régulièrement convoqué, s'est réuni Mairie de Saint-Hippolyte en séance ordinaire sous la présidence de Madame Valérie CABECAS
Votants : 13	Présents : Charles RODDE, Jean MAGE, Guy LOUBEYRE, Jean-Maurice EMORINE, Jean-Louis MARANDON, Chrystèle SERRE, François BOISSET, Alexandre FAVORY, Blandine VAN-DYCK, Jean-Paul MALBEC, Gilbert MOMMALIER, Valérie CABECAS
Pour : 13	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Représentés : Louis TOTY par Chrystèle SERRE
	Excusés :
	Absents : Pierre POUGET, Maurice PALLUT, Christophe RAYNAL, Danièle MANDON, Gilles LEYENDECKER
	Secrétaire de séance : Charles RODDE

Objet: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2022_33

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement d'attribution des subventions adopté par délibération du conseil communautaire du 03 avril 2021 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 10 mai 2022 ;

Madame la Présidente propose à l'assemblée d'attribuer les subventions aux associations du territoire qui ont déposé des dossiers complets.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide :

- d'attribuer, pour 2022, les montants énoncés dans le tableau ci-dessus au titre des subventions aux associations,

ASSOCIATIONS	MONTANTS €
Foire du gras en Pays Gentiane / 24 avril 2022	1 000.00 €
Association Pierres de Menet / 30ème symposium de sculptures	7 500.00 €
Solidarité Paysans	300.00 €

- de mandater Madame la Présidente pour informer les associations des décisions du Bureau,

ASSOCIATIONS	DECISION DU BUREAU
Union cycliste de Riom-ès-Montagnes Semaine cantalienne 30/07/2022	Rejet – Non conforme au règlement d'attribution des subventions / art. 4
Accès Santé Nord Cantal	Rejet – Non conforme au règlement d'attribution des subventions / art. 4

- de mandater Madame la Présidente pour signer toute pièce nécessaire et prendre toute mesure pour mener à bien l'opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Valérie CABECAS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12 mai 2022
et publié ou notifié
le 12 mai 2022



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GENTIANE

Délibération du Bureau Séance du 11 mai 2022

Membres en exercice : 18	Date de la convocation: 05/05/2022
Présents : 12	L'an deux mille vingt-deux et le onze mai à 17 h 00 le bureau régulièrement convoqué, s'est réuni Mairie de Saint-Hippolyte en séance ordinaire sous la présidence de Madame Valérie CABECAS
Votants : 13	Présents : Charles RODDE, Jean MAGE, Guy LOUBEYRE, Jean-Maurice EMORINE, Jean-Louis MARANDON, Chrystèle SERRE, François BOISSET, Alexandre FAVORY, Blandine VAN-DYCK, Jean-Paul MALBEC, Gilbert MOMMALIER, Valérie CABECAS
Pour : 13	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Représentés : Louis TOTY par Chrystèle SERRE
	Excusés :
	Absents : Pierre POUGET, Maurice PALLUT, Christophe RAYNAL, Danièle MANDON, Gilles LEYENDECKER
	Secrétaire de séance : Charles RODDE

Objet: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT - 2022_32

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de communes du Pays Gentiane n°015 PRO 026 en date du 1^{er} septembre 2020 ;
Vu la délibération n°2020_086-DE de la Communauté de Communes du Pays Gentiane en date du 31 juillet ;
Vu l'avis de la Commission des Finances du 10 mai 2022 ;

Il convient d'attribuer les subventions aux particuliers répondant aux critères établis dans la convention d'opération et éligibles à une aide de la Communauté de Communes dans le cadre de l'OPAH :

CC PAYS GENTIANE				
NOM Prénom	Mme. CHATONNIER Nicole	Mr. DAUCOU Jean	Mme. SALVY Odile	Mme. TRUPIN Amalia
Adresse	10 rue de la Sarlingue 15400 RIOM-ES-MONTAGNES	12 rue du Haut Sedour 15400 RIOM-ES-MONTAGNES	7 rue du bois de la Tourne 15400 RIOM-ES-MONTAGNES	3 route de Saignes, 15400 TRIZAC
Type de dossier	Habiter facile	Habiter mieux sérénité	Habiter mieux sérénité	Habiter mieux sérénité
Date de visite	27/04/2022	13/04/2022	09/03/2022	05/05/2022
Projet	Adaptation salle de bain	Chauffage / Menuiseries extérieures	Adaptation salle de bain	Menuiseries extérieures / isolation combles / isolation plancher cave
Montant des travaux HT	4 065,00€	24 338,00€	5 743,25€	19 358,00€
Montant des travaux TTC	4 472,00€	25 676,29€	6 317,58€	20 423,60€

CF
AURILLAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/05/2022
015-241500255-20220511-2022_32-DE

Date d'accord de la subvention ANAH	28/09/2021	21/09/2021	06/05/2021	Fin octobre 2021
Montant aides ANAH	2 032,50€	12 169,00€ (+ prime habiter mieux ANAH = 2 433,00€ / bonus sortie passoire = 1 500,00€)	848,90€ (+ aides Action Logement = 4 450,00€)	9 679,00€ (+ prime habiter mieux ANAH = 1935,00€ / bonus sortie Passoire = 1 500,00€)
Montant aides CCPG	406,00€	1 000,00€	169,00€	1 000,00€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide :

- d'octroyer les subventions au profit des particuliers précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.
- de valider le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.
- d'autoriser Madame la Présidente à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Valérie CABECAS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12 mai 2022
et publié ou notifié
le 12 mai 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GENTIANE

Délibération du Bureau Séance du 11 mai 2022

Membres en exercice : 18	Date de la convocation: 05/05/2022
Présents : 12	L'an deux mille vingt-deux et le onze mai à 17 h 00 le bureau régulièrement convoqué, s'est réuni Mairie de Saint-Hippolyte en séance ordinaire sous la présidence de Madame Valérie CABECAS
Votants : 13	Présents : Charles RODDE, Jean MAGE, Guy LOUBEYRE, Jean-Maurice EMORINE, Jean-Louis MARANDON, Chrystèle SERRE, François BOISSET, Alexandre FAVORY, Blandine VAN-DYCK, Jean-Paul MALBEC, Gilbert MOMMALIER, Valérie CABECAS
Pour : 13	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Représentés : Louis TOTY par Chrystèle SERRE
	Excusés :
	Absents : Pierre POUGET, Maurice PALLUT, Christophe RAYNAL, Danièle MANDON, Gilles LEYENDECKER
	Secrétaire de séance : Charles RODDE

Objet: DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE TRAIN TOURISTIQUE - 2022_34

Madame la Présidente expose au Bureau que les crédits ouverts aux articles du budget annexe de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
605	Achats de matériel, équipements	-3 000.00			
023	Virement à la section d'investissement	3 000.00			
Total			Total		

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
2313-40	Construction travaux accueil	3 000.00	021	Virement de la section de fonctionnement	3 000.00
Total		3 000.00	Total		3 000.00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau :

- Vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Valérie CABECAS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12 mai 2022
et publié ou notifié
le 12 mai 2022

